



N° de résolution
ou annotation

20-01-01

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **14 janvier 2020** à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Bruneau Hébert
Siège #2 - Yvan Boucher
Siège #3 - Richard Grenier
Siège #4 - Yvan Arsenault
Siège #5 - Adrien Quirion
Siège #6 - Lynda Bouffard

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Breton. Lucie Lortitch, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière est présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - SERVICE INCENDIE
 - 5.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie
- 6 - SERVICE DE VOIRIE
 - 6.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal
 - 6.2 - Achats et travaux du mois – voirie
 - 6.3 - Forfaits cellulaires opérateurs de machinerie lourde
 - 6.4 - Dédommagement bris de pneus rue 10e Rang
- 7 - SERVICE D'EAU POTABLE
 - 7.1 - Adoption du nouveau montant d'aide financière pour donner suite aux corrections des longueurs des conduites Projet Fimeau
 - 7.2 - Contrat de travail à l'opérateur en eau potable
 - 7.3 - Recommandation paiement numéro 7 - Reconstruction de la rue Principale (Route 161)
 - 7.4 - Réparation fuite d'eau 1176, rue Principale (Route 161)
 - 7.5 - Demande de soumissions - Réfection du 10e rang et rue Boutin
- 8 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE
 - 8.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment
 - 8.2 - Fossé au 6269, rue Notre-Dame - Mise en demeure
- 9 - SERVICE D'EAUX USÉES



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

20-01-02

- 9.1 - Dépôt du rapport de l'opérateur en eaux usées
- 10 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**
 - 10.1 - Commandite Journée internationale des femmes 8 mars 2020
 - 10.2 - Hamel Propane demande de rencontre
 - 10.3 - Proposition de partenariat avec le Défi OSEntreprendre
- 11 - PRÉSENTATION DES COMPTES**
 - 11.1 - Adoption des comptes
- 12 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**
 - 12.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 31 décembre 2019
 - 12.2 - Acceptation des dépenses autorisées au registre du D.G. au 31 décembre 2019
- 13 - RAPPORT DU MAIRE**
 - 13.1 - Dossiers traités durant le mois à la MRC
 - 13.2 - Nomination du maire suppléant
- 14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS**
 - 14.1 - Augmentation de la rémunération 2020 Biblio
 - 14.2 - Heures à accorder pour ménage Biblio Laval
- 15 - QUESTIONS DIVERSES**
 - 15.1 - Contrat d'entretien Infotech
 - 15.2 - Contrat de service banque d'heures
 - 15.3 - Fin de contrat directrice générale adjointe
 - 15.4 - Avis de motion Taux de taxes et de la tarification 2020
 - 15.5 - Dates pour atelier et adoption du budget 2020
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yvan Boucher et **appuyée par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, **appuyée par** monsieur Bruneau Hébert procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019 est approuvé tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Certains citoyens, dans la salle, interrogent le conseil sur:



N° de résolution
ou annotation

Voie de contournement ferroviaire : Mme Josée Morin demande des rencontres avec le député M. Berthol et ministre Benoît Charest.

5 - SERVICE INCENDIE

5.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

Les élus ont pris connaissance du rapport de monsieur Éric Côté.

6 - SERVICE DE VOIRIE

6.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal

Voir les tâches énumérées aux agendas des opérateurs de voirie envoyés par courriel.

Annonce d'une semaine de vacances de Monsieur Pierre-Étienne Morin du jeudi 19 mars au jeudi 26 mars 2020.

6.2 - Achats et travaux du mois - voirie

Aucun d'achat.

6.3 - Forfaits cellulaires opérateurs de machinerie lourde

A discuter au prochain atelier de travail.

6.4 - Dédommagement bris de pneus rue 10e Rang

Considérant que la Municipalité a été avertie que la bordure au 10e Rang a été arrachée par notre déneigeur;

Considérant que ces morceaux de bordure n'ont pas été ramassés en son intégralité et qu'il y en a un qui s'est retrouvé sur la chaussée enrobé de neige;

Considérant qu'il était impossible de le contourner à cause de sa situation et de la circulation;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu de payer la facture présentée pour le bris à un pneu de la voiture. Un montant de 460,10 \$ taxes comprises est prévu pour couvrir la dépense autorisée à recevoir, pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7 - SERVICE D'EAU POTABLE

7.1 - Corrections des tronçons au plan d'intervention approuvé - Renouvellement conduites programme FIMEAU

Considérant que pour respecter le guide au programme FIMEAU, les longueurs doivent correspondre, au maximum, aux longueurs des conduites à remplacer;

Considérant qu'il y a lieu de corriger les longueurs des tronçons déjà proposés en créant 3 lignes, pour chaque tronçon comme suit:

20-01-03

20-01-04



N° de résolution
ou annotation

20-01-05

Tronçon	Diamètre (mm)			Pleine largeur			Longueur du tronçon (m)
	Eau potable	Égout sanitaire	Égout pluvial	Chaussée	Trottoir	Bordure	
V-11-1	<=150	250	450	X	1	1	60
V-11-2	<=150	250		X	1	1	80
V-11-3	<=150			X	1	1	30
V-04-1	<=150	250	450	X			22
V-04-2	<=150	250		X			28
V-04-3	<=150	250		X			15

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu que le Conseil accepte de corriger la longueur des tronçons pour respecter les directives du Guide Fimeau et autorise d'apporter les corrections à la présentation de la demande d'aide financière déjà présentée comme établie ci-haut.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

7.2 - Entente intermunicipale relative aux services des opérateurs en eau potable et eaux usées

Considérant que lors de la séance du 8 octobre 2019, la résolution 19-10-221 a été adoptée pour autoriser la signature d'une entente préparée par la Municipalité de Lac-Drolet relative aux services d'opérateurs d'eau potable et des eaux usées avec les municipalités participantes;

Considérant que la Municipalité de Lac-Drolet va être l'employeur des opérateurs;

Considérant que le 6 décembre 2019, Monsieur Jean Théberge, opérateur en eau potable de notre municipalité, a transmis par écrit qu'il mettait fin à son contrat et ce, afin d'être embauché par la Municipalité de Lac-Drolet à titre d'opérateur en eau potable selon les modalités prévues dans l'entente à signer;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu que le Conseil de Nantes autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Nantes, l'entente intermunicipale relative aux services d'opérateurs en eau potable et eaux usées avec les municipalités de Lac-Drolet, Audet, Frontenac, Ste-Cécile-de-Whitton, Saint-Ludger et Stornoway.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7.3 - Recommandation paiement numéro 7 - Reconstruction de la rue Principale (Route 161)

Considérant que le Conseil a pris connaissance de la recommandation de paiement numéro 7 - révision 2 relativement au projet mentionné en titre couvrant les travaux réalisés à ce jour;

Considérant que les quantités indiquées au tableau sont mesurées en chantier par notre surveillant et le représentant de l'entrepreneur;

Considérant que les retenues suivantes appliquées au projet dans son ensemble:

20-01-06

*Annulation
R n° 20-02-31*



N° de résolution
ou annotation

1. Retenue permanente de 20 000\$ pour les délais des travaux appliqués au paiement 4;
2. Retenue temporaire de 4 000\$ pour la réfection des raccordements (2) appliquée au présent paiement;
3. Retenue temporaire de 8 503, 20 \$ pour la réfection des trottoirs (16 sections) appliquée au présent paiement;
4. Retenue temporaire de 20 000 \$ pour la couche de pavage de surface appliquée au présent paiement.

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu que le Conseil accepte la recommandation de Cima par son représentant Monsieur Charles Trudeau, ing. de payer le montant de 150 732,54 \$ taxes comprises, tel que détaillé au document au décompte final numéro 7 en date du 31 octobre 2018, pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

20-01-07

7.4 - Réparation fuite d'eau 1176, rue Principale (Route 161)

Considérant qu'il a lieu de réparer la fuite du bris d'aqueduc sur la rue Principale (Route 161), face au numéro d'immeuble 1176, localisation des travaux RTS 161-01-080 ch. 1+079;

Considérant que les opérateurs d'eau potable estiment les travaux à 10 000 \$ plus taxes;

Considérant que les travaux vont être exécutés le 22 janvier 2020 si la température le permet ou remis à une date ultérieure;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par monsieur Yvan Arsenault et résolu que le Conseil autorise les travaux et demande à la directrice générale adjointe de signer la permission de voirie de Transport Québec. Un montant de 11 498 \$ taxes comprises est prévu pour couvrir les factures de la réparation de ce bris d'aqueduc à recevoir, pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

20-01-08

7.5 - Demande de soumissions - Réfection du 10e rang et rue Boutin

Considérant que la Municipalité doit procéder à des travaux de réfection du 10e Rang - segments 46.1, 46.2, 60, 64, 96 et 61 (en partie) ainsi que des travaux de drainage de la rue Boutin;

Considérant que le Conseil demande à la firme « Les Services EXP inc. » pour préparer l'appel d'offres pour les travaux mentionnés ci-haut;

Considérant que les travaux comportent une dépense de 100 000 \$ et plus, l'appel d'offres doit être publié dans le système électronique et dans un journal sur le territoire;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, appuyée par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu que la municipalité de Nantes mandate la firme « Les services EXP inc. » pour préparer l'appel d'offres et de procéder selon l'article 935 du Code Municipal. Un montant de \$ est prévu pour couvrir la facture à recevoir pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou de décision
20-01-09

Formules d'Affaires C.C.L. (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

8 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

8.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment

Les élus ont pris connaissance du rapport de monsieur Jacques Pichardie.

Normes particulières relatives aux stations d'épuration municipales

Considérant qu'au Schéma d'aménagement révisé, le document complémentaire de la MRC du Granit à l'article 7.5 nous pouvons lire que la construction des bâtiments résidentiels est soumise aux distances autour d'une station d'épuration municipale selon le type et que pour le type étangs non aérés, nous pourrions ramener à 300 mètres en fonction des vents dominants;

Considérant que notre règlement de zonage à l'article 10.9 nous pouvons lire que la construction des bâtiments résidentiels est soumise aux distances autour d'une station d'épuration selon le type, mais qu'il y aurait lieu d'ajouter que la distance est ramenée à 300 mètres en fonction des vents dominants pour notre station d'épuration à étangs non aérés;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par monsieur Yvan Arsenault, il est résolu que la municipalité de Nantes demande à la MRC du Granit d'ajouter à notre règlement de zonage à l'article 10.8 aux Normes particulières relatives aux stations d'épuration municipales le texte suivant : La Construction des bâtiments résidentiels est soumise à la distance suivante autour de notre station d'épuration municipale à étangs non aérés à 300 mètres en fonction des vents dominants

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.2 - Fossé au 6269, rue Notre-Dame - Mise en demeure

Mme Guay demande une rencontre pour le sujet mentionné au titre. Le conseil refuse étant donné qu'il y a déjà eu une rencontre sur ce sujet.

Le Conseil demande que la mise en demeure soit envoyée à l'avocat de la municipalité.

9 - SERVICE D'EAUX USÉES

9.1 - Dépôt du rapport de l'opérateur en eaux usées

Les élus ont pris connaissance du rapport de l'opérateur en eaux usées.

10 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

10.1 - Commandite Journée internationale des femmes 8 mars 2020

Considérant que Mme Éléonore Foulon, représentante de la journée internationale des femmes est présente à la séance du conseil;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu que la municipalité de Nantes accorde une contribution financière de **100,00 \$** à la Journée internationale

20-01-10



N° de résolution
ou annotation

20-01-11

des femmes du 8 mars 2020. Ce montant est prévu pour couvrir la facture auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

10.2 - Hamel Propane demande de rencontre

Aucun intérêt pour le moment à passer au gaz propane.

10.3 - Proposition de partenariat avec le Défi OSEntreprendre

Point reporté à la séance prochaine pour accueillir un représentant.

11 - PRÉSENTATION DES COMPTES

11.1 - Adoption des comptes

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Adrien Quirion, le Conseil de la municipalité de Nantes approuve la liste des comptes à payer énumérés, totalisant **135 285.83 \$** en référence aux chèques numéros 201900724 à 201900785, 202000001 à 202000012 et 201901027 à 201901061, 202090000 à 202090051 et d'autoriser la directrice générale, secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Administration générale:	42 308.55 \$
Sécurité publique:	11 262.91 \$
Transport:	55 284.54 \$
Hygiène du milieu:	6 757.36 \$
Aménagement, urbanisme et développement:	2 645.97 \$
Loisirs et culture:	6 984.20 \$
Remises de l'employeur:	10 042.30 \$
Total des chèques émis:	135 285.83 \$

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

12 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

12.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 31 décembre 2019

La directrice générale, secrétaire-trésorière dépose son rapport trimestriel sur les revenus et dépenses se terminant au 31 décembre 2019, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

20-01-12

12.2 - Acceptation des dépenses autorisées au registre du D.G. au 31 décembre 2019

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu que les élus acceptent les dépenses autorisées contenues dans le registre déposé pour le mois.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

20-01-13

13 - RAPPORT DU MAIRE

13.1 - Dossiers traités durant le mois à la MRC

Monsieur Jacques Breton donne un compte rendu de certains dossiers traités à la séance du mois passé de la MRC du Granit:

Pas de conseil des maires au mois décembre 2019.

13.2 - Nomination du maire suppléant

Sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu que le conseil nomme monsieur Adrien Quirion, conseiller au district no 5, comme maire suppléant, à partir du 1er janvier 2020 jusqu'au 30 juin 2020, avec tous les privilèges, droits et obligations se rattachant à cette nomination.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS

14.1 - Augmentation de la rémunération 2020 Biblio

Reporter à séance du 11 février 2020.

14.2 - Heures à accorder pour ménage Biblio Laval

Considérant que pour faire suite aux travaux à ACLN, il y aurait lieu de faire un grand ménage à la Biblio Laval;

Considérant que madame Nicole Nolet s'est offerte à effectuer ce grand ménage;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu d'accorder trois heures à madame Nolet pour effectuer le grand ménage de la Biblio Laval selon la rémunération de 12,77 \$ de l'heure pour couvrir les heures demandées aux fins auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

15 - QUESTIONS DIVERSES

15.1 - Contrat d'entretien Infotech

Sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu de renouveler le contrat de soutien d'Infotech 2020, option régulière pour l'année se terminant au 31 décembre 2020 pour un montant de 5 978,70 \$ taxes incluses. Ce montant est prévu pour couvrir la facture auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

20-01-15

15.2 - Contrat de service banque d'heures

Sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Yvan Boucher, il est résolu que le Conseil autorise l'achat de 26 heures d'appoint utilisables selon les modalités au contrat de service banque d'heures

20-01-16



N° de résolution
ou annotation

20-01-17

présenté par Infotech. Un montant de 2 253,51 \$ taxes comprises, est prévu pour couvrir la facture auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

15.3 - Fin de contrat directrice générale adjointe

Considérant qu'une entente prévoyant les modalités du contrat de travail, est intervenue avec Lucie Lortitch, directrice générale adjointe, résolution numéro 17-01-17;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu que cette entente prend fin le 7 février 2020 selon l'article 4 concernant la durée du contrat à durée déterminée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

20-01-18

15.4 - Avis de motion Taux de taxes et de la tarification 2020

Avis de motion est donné par Monsieur Adrien Quirion, conseiller, qu'il soit présenté lors de la prochaine séance du conseil, un règlement fixant les taux de taxes et les tarifications 2020.

Dispense de lecture est faite puisqu'une copie du projet sera remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du Code municipal.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

15.5 - Dates pour atelier et adoption du budget 2020

Séance extraordinaire : 23 janvier 2020

Atelier de travail : 21 janvier 2020

20-01-19

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 28.

Jacques Breton
Maire

Lucie Lortitch
Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière

Je, **Jacques Breton**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Jacques Breton
Maire